GROUPE 3 FONGICIDE

# COLUMN TO THE PARTY OF THE PART

# **REVYVIT**®

AMM n°2240698

Fongicide vigne contre oïdium et black-rot

## FICHE D'IDENTITÉ

Composition	méfentrifluconazole 75g/L				
Formulation	suspension concentrée (concentré fluidifiable) (SC)				
Température (stockage)	) -5°C à 40°C				
Densité	1.05				
pH	env. 4,5 - 6,5 (20 °C)				
Délai avant rentrée	48h				
Classement	Attention				
	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  SGH07 SGH09				

## **USAGES AUTORISÉS**

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus: se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse: https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls

## Tableau des usages

Culture	Cibles	Dose maximum autorisée (Dose en fonction de la surface de végétation**)	DAR Stades d'application	Nbre d'applic.	ZNT aqua - DSPPR	Culture attractive en floraison (arrêté du 20/11/21)
Vigne (raisin de cuve,	Oîdium(s)	2 L/ha Dose d'application par surface de haie foliaire	21 J BBCH 14 -	1 / an	5 m	Emploi possible***
table, vignes- mères, pépinières)	Black-rot	(LWA**) : 1 L/10000 m² dans dépasser la dose de 2 L/ha	83*	1 / an	10 m	

<sup>\*</sup> du stade 4 feuilles étalées à éclaircissement et/ou changement de couleurs en cours.

## Dose adaptées à la surface de végétation (DAS) :

Dose recommandée	Stade de la vigne				
selon la surface de végétation de la vigne			Développement des fruits BBCH 75 à 83		
< 15 000 m² à la floraison	1 L/ha*	1,2 L/ha	1,5 L/ha		
> 15 000 m² à la floraison	1,2 L/ha	1,8 L/ha	2 L/ha**		

**Dose minimale quel que soit le positionnement ou la surface végétation** : 1 L/ha, pour plus de précision se reporter au paragraphe « 4.1 Conditions d'emploi »

- Agiter le produit dans son emballage avant utilisation.
- Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) n° 284/2013).

  Respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
- Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives, selon les conditions fixées par l'arrêté du 20 novembre 2021 pour les usages caractérisés par « emploi possible ».

## **CONDITION D'EMPLOI**

<sup>\*\*</sup> LWA: Leaf Wall Area / Surface de végétation - dose réellement apportée à l'ha.

<sup>\*\*\*</sup> Emploi possible : usage autorisé durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives en plein champ, dans les conditions fixées par l'arrêté du 20/11/2021.

Oïdium, black-rot: traiter en préventif, dès que les risques sont présents (suivre les Bulletins de Santé du Végétal ou tout dispositif à votre disposition). Revyvit peut être utilisé du stade BBCH 14 (4 feuilles étalées) au stade BBCH 83 (véraison - éclaircissement et/ou changement de couleur en cours), en respectant le délai d'emploi avant récolte de 21 jours dans la limite de 2 applications maximum par saison (1 application sur oïdium et 1 application sur black-rot).

Soigner la qualité de pulvérisation, celle-ci devant atteindre tous les organes à protéger.

### Doses d'utilisation:

En cultures hautes, comme la vigne, la bouillie est dirigée vers la surface foliaire de la culture qui évolue avec le temps. Pour coller davantage à la réalité, et tenir compte de cette évolution, les produits sont homologués avec :

- d'une part une dose maximale d'utilisation par hectare à ne jamais dépasser et
- d'autre part une dose pour 10 000 m²/ha de surface foliaire. On parle de dose « LWA » Leaf Wall Area ou dose adaptée à la surface de végétation.

La surface de végétation varie considérablement selon la conduite de la vigne (distance entre rang, hauteur de végétation) mais également en fonction du stade de développement de la culture. C'est pourquoi il est important d'adapter la dose des produits à la surface foliaire au moment du traitement.

## Comment calculer la surface de végétation (ou leaf wall area (LWA))?

Le LWA (Leaf Wall Area) ou « mur de surface foliaire » ou « Surface de Végétation » correspond à la surface de végétation de la parcelle à traiter. Il est calculé à partir de 2 paramètres :

- la hauteur de végétation à traiter
- la distance entre rangs

## Formule de calcul:

LWA ( $m^2/ha = 2 x hauteur de végétation à traiter (m) x 10 000 m<sup>2</sup> / distance en rangs (m).$ 

- La dose pour 10 000 m² de surface foliaire (LWA) est une dose qui évolue avec la surface de végétation à traiter, tenant compte de la conduite de la parcelle et du développement de la végétation en saison.
- ATTENTION, il ne faut pas dépasser la dose maximale autorisée (2 L/ha).
- Si vous souhaitez mettre en oeuvre la dose adaptée à la surface de végétation, votre appareil de traitement **doit être parfaitement étalonné** (la hauteur de végétation à traiter notamment).
- Utilisez les volumes de bouillie habituels, adaptés à votre appareil de traitement.

## Pour Revyvit:

- Dose maximale à ne pas dépasser : 2 L/ha.
- Dose d'emploi recommandée (dose en L/m² de surface de végétation): 1 L/10 000 m² de surface foliaire.

## Dose adaptées à la surface de végétation (DAS) :

Dose recommandée	Stade de la vigne				
selon la surface de végétation de la vigne	Avant la floraison Floraison - nouaison BBCH 14 à 57 BBCH 59 à 73		Développement des fruits BBCH 75 à 83		
< 15 000 m² à la floraison	1 L/ha*	1,2 L/ha	1,5 L/ha		
> 15 000 m² à la floraison	1,2 L/ha	1,8 L/ha	2 L/ha**		

<sup>\*</sup> Dose minimale quel que soit le positionnement ou la surface végétation - dose réellement apportée à l'ha.

<sup>\*\*</sup> dose maximale quel que soit la surface de végétation.

## **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPERATEUR PENDANT LES PHASES DE :					Protection du	
	Préparation / APPLICATION AVEC : Mélange / Pulvérisateur pneumatique ou Pulvérisateur un atomiseur dos		Pulvérisateur à	Nettoyage	travailleur		
		tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine				
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Rėutilisables	À usage unique dans le cas d'une intervention sur le matèriel pendant la phase de pulvérisation. Les gants doivent être portés et stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine	À usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée	
vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1  EPI Partiel blouse ou tablier	EPI Vestimentaire + EPI partiel OU Combinaison de type 4 avec	·			EPI Vestimentaire  + EPI partiel OU Combinaison de type 4 avec capuche (selon le niveau de protection demande pendant l'application)	<b>*</b>	
à manches longues catégorie III type PB(3)	capuche (selon le niveau de protection demandé pendant					de protection demandé pendant	
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4	l'application)		type 4 avec capuche	Type 4 avec capuche			
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle3)	~						
Bottes certifiées EN 13 832-3				~			

Caractéristic	ques des EPI					Protection du	
P		Préparation /	APPLICATION AVEC UNE LANCE :			Nettoyage	travailleur
		Mélange / Chargement	Chargement avec la végétation		Contact intense avec la vėgėtation		
			cultures basses (<50 cm)	cultures hautes (>50 cm)	Cultures basses et hautes		
Gants en nitrile NFEN ISO 374- 1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	Réutilisables	Rėutilisables	Rėutilisables	Rėutilisables	Rèutilisables en cas de contact avec la culture traitée
ePI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI Vestimentaire + EPI partiel OU	4			EPI Vestimentaire + EPI partiel OU	*
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)	•	Combinaison de type 3 ou 4 avec capuche (selon le niveau de protection demandé pendant				Combinaison de type 3 ou 4 avec capuche (selon le niveau de protection demandé pendant	
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4		l'application)		Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	l'application)	
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle3)		~					
Bottes certifiées EN 13 832-3			~	*	~	<b>*</b>	

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

## MODE D'ACTION

## méfentrifluconazole

nom d'usage REVYSOL, inhibe la 14 a-déméthylase (CYP 51), enzyme indispensable au fonctionnement de la voie de biosynthèse d'un des constituants majeurs des membranes fongiques : l'ergostérol. Le méfentrifluconazole perturbe la formation des parois cellulaires. La résultante est une altération de l'élongation des hyphes mycéliens déjà formés au sein des tissus végétaux (activité curative) qui entraîne la mort du champignon. Le méfentrifluconazole présente un large spectre d'action et la molécule est véhiculée à l'intérieur de la plante de façon systémique (systémie locale et acropétale). Il appartient au groupe 3 [C14-demethylase in sterol biosynthesis] de la classification FRAC.

## **CONDITION D'APPLICATION**

- Traiter par temps calme, en absence de vent a?n d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.
- Veiller à utiliser une dose adaptée au contexte de la parcelle (sensibilité du cépage, météo, pression parasitaire, stratégie de traitement, historique de la parcelle). La dose appliquée doit apporter une

- quantité suffisante de méfentrifluconazole afin de prévenir le développement des résistances.
- La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25°C et hygrométrie > 70%) participent à la réussite du traitement. Tenir compte de ses paramètres avant toute application.

## COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

## **RÉSISTANCE**

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

## PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et agiter le bidon avant de verser la quantité nécessaire , puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final. Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons. Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

# Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

## **Avertissements:**

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protec-tion intégrée, consulter http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Usages, doses, conditions et res-trictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

**NB**: Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

## Précautions générales d'emploi

## PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

## Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

## **NUMERO D'URGENCE**

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33 Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.guickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299 Service & appel gratuits

## Avertissements et précautions générales d'emploi

## PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs or-ganismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable :

Les mélanges sont interdits si l'un des produits :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits si les deux produits :

• ont chacun une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

## Sont toujours interdits:

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

## PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

## Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

## PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes **les phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- Délai de rentrée : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 H315 H319 et à 48 heures pour ceux com-portant une mention de danger H317 H334 H340 H341 H350 H350i H351 H360F -H360D H360FD H360Fd H360Df H361f H361f et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

## PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

## Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rincage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

## **Conditions d'emploi**

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

## Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs parte-naires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde 69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45

N° d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

